

CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATIONS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

APPEL D'OFFRES

ÉVALUATION DES PRATIQUES D'INGENIERIE DE FORMATION EN ENTREPRISE ET LEURS EFFETS SUR LES SALARIES LES MOINS QUALIFIES

Date limite de dépôt des dossiers de candidatures le 14 février 2014

I. PRÉSENTATION DU CNEFP

Au titre de la négociation sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels conclue en 2009, les partenaires sociaux ont décidé de créer un Conseil national d'évaluations de la formation professionnelle.

Ce conseil est composé d'un représentant titulaire par organisation représentative de salariés au niveau national interprofessionnel, d'un nombre de représentants titulaires des organisations représentatives d'employeurs au niveau national interprofessionnel égal au nombre de représentants des organisations de salariés, et de quatre personnalités qualifiées désignées d'un commun accord par les parties signataires de l'accord national interprofessionnel du 5 octobre 2009.

Le conseil a notamment pour missions de mener ou faire réaliser tous travaux d'évaluation concernant les politiques paritaires de formation professionnelle, d'évaluer la satisfaction des entreprises, d'évaluer la satisfaction des différents publics bénéficiaires. Le Conseil national d'évaluations réalise un rapport public annuel faisant état de l'ensemble de ses travaux.

Ce Conseil a engagé ses travaux en juin 2011. Un programme de travail est établi pour 2013 et intègre une évaluation sur les pratiques d'ingénierie de formation en entreprise et leurs effets sur les salariés les moins qualifiés.

La Présidence du Conseil national d'évaluations est assurée par Madame Sandra ENLART, responsable de la mise en œuvre de cet appel à prestations. Elle est assistée pour ces travaux par le secrétariat du Conseil national d'évaluations.

II. OBJECTIFS ET AXES D'ANALYSE

La présente étude a pour objet : *évaluation des pratiques d'ingénierie de formation en entreprise et leurs effets sur les salariés les moins qualifiés.*

a) objectif

L'objectif de cette étude est de saisir **dans quelles mesures et comment les pratiques d'ingénierie de formation en entreprise participent à la montée en compétence et en qualification des salariés les moins qualifiés.**

b) Axes d'analyse

L'évaluation se décline selon les axes d'analyse suivants :

a) **La politique de l'entreprise**

- Quelle place les salariés les moins qualifiés occupent-ils dans la stratégie de l'entreprise?
- Dans quelle mesure l'entreprise décide (ou non) d'orienter sa politique de formation en faveur des salariés les moins qualifiés?
- Quels sont les objectifs visés?

b) **Les moyens de la mise en œuvre**

- Quels sont les moyens mobilisés par l'entreprise pour faciliter l'accès à la formation des salariés les moins qualifiés?
- Comment ces moyens sont-ils mis en œuvre au sein de l'entreprise, notamment en matière d'ingénierie et de pratique de formation?
- Quel est le rôle des institutions dans ces processus? (branche professionnelle, OPCA, organisme de formation, cabinet de consultants, établissements publics, etc.)

c) **Le non-accès à la formation**

- Quels sont les freins rencontrés au niveau de l'entreprise?
- Dans quelle mesure ces difficultés font l'objet d'un traitement spécifique par les acteurs de l'entreprise?
- Peut-on identifier le développement d'une ingénierie de formation spécifique favorisant l'accès à la formation des salariés les moins qualifiés?

d) **Les effets des pratiques d'ingénierie de formation**

- Quels sont les effets constatés par la direction de l'entreprise et les salariés (sur l'évolution des compétences, le déroulement de carrière, les garanties en cas de perte d'emploi ou de mobilité externe...)?
- Dans quelle mesure une politique de formation en faveur des salariés les moins qualifiés enclenche une dynamique de qualification et de requalification au sein de l'entreprise?

Les résultats de l'étude sont mis en perspective au regard des objectifs définis dans le cadre de l'accord national interprofessionnel du 5 octobre 2009.

c) Thématiques transversales

Deux thématiques transversales complètent l'analyse :

Les cofinancements du FPSPP

Deux accords successifs ont été signés entre les Partenaires sociaux en charge de la gestion professionnelle de la formation tout au long de la vie, et l'Etat. Un premier accord a été signé le 21 avril 2009 entre le Fonds Unique de Péréquation et l'Etat, et est dénommé « Accord Etat/FUP » (un avenant signé le 28 décembre 2009 est venu en proroger la durée d'application jusqu'au 31 mai 2010, et en modifier quelques critères d'intervention). Un second accord a été signé le 15 mars 2010 et est dénommé « Convention-cadre entre le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (Le FPSPP se substitue au FUP) et l'Etat. Ce second accord a d'emblée été conclu pour une durée triennale, comprise 2010 et 2012.

Tous deux visent à permettre, en substance, aux salariés et aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'actions de formation concourant à la compétitivité des entreprises et à la sécurisation des parcours professionnels. Il a été décidé que ces actions seraient destinées prioritairement aux :

- Salariés les plus exposés à la perte de leur emploi
- Salariés en situation de chômage partiel
- Demandeurs d'emploi qui ont besoin d'une formation pour favoriser leur retour rapide à l'emploi

Au titre des actions de qualifications et de requalification des salariés et des demandeurs d'emploi, les partenaires sociaux se sont engagés à faciliter le maintien dans l'emploi et la qualification ou la requalification des salariés les plus exposés au risque de rupture de leurs parcours professionnel, les salariés de qualification de niveau V ou infra, les salariés des premiers niveaux de qualification, les salariés n'ayant pas bénéficié d'une action de formation au cours des 5 dernières années, les salariés alternant fréquemment des périodes de travail et des périodes de chômage, les salariés à temps partiel. Une priorité a été accordée aux salariés des Très Petites Entreprises (TPE) et des Petites et Moyennes entreprises (PME).

Égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès à la formation

La question de la parité sera systématiquement prise en compte dans les travaux d'évaluation. Dans le cas présent, cette dimension doit apparaître aussi bien sur le volet quantitatif que qualitatif.

III. DESCRIPTION ET MODALITES D'EXECUTION

a) Conditions d'exécution

La mission confiée au prestataire se décompose en trois phases :

- Phase 1 : Cadrage statistique et organisation des investigations de terrain
 - Problématisation de l'étude
 - **Remise d'une note de cadrage**
 - cadrage macro-économique sur les bas niveaux de qualification

- Élaboration du protocole d'enquête
 - **Remise d'un pré-rapport intermédiaire**
- Identification des critères de choix des secteurs d'activité et des zones géographiques à investiguer
- Définition de la composition de l'échantillon de l'entreprise
- Clarification du protocole d'enquête
 - **Remise du rapport intermédiaire n°1**
- Phase 2 : Réalisation des enquêtes monographiques
 - Identification de 40 entreprises
 - Prise de contact avec les acteurs, réalisation des entretiens, réalisation des enquêtes de terrain
 - **Rapport intermédiaire n°2 « note d'étape »**
- Phase 3 : Élaboration des conclusions et rédaction du rapport final
 - Intégration de comparaisons nationales et internationales au regard des conclusions des travaux menés
 - Finalisation des monographies
 - Réponses aux hypothèses de travail et élaborations des conclusions
 - **Présentation du projet de rapport final**
 - **Validation du rapport final**

b) Contenu de la prestation

Les travaux d'enquête sont précédés :

- **Par la réalisation d'un cadrage macro-économique sur les bas niveaux de qualification.**

La réalisation du cadrage macro-économique repose au préalable sur une problématisation explicite de la catégorie « emploi peu qualifié ». Étant donné qu'aucun critère simple ne permet par application systématique de tracer une frontière indiscutable sur la définition de l'emploi peu qualifié, **le prestataire propose une définition provisoire au regard des objectifs définis dans le présent appel d'offres.**

Le prestataire apporte ensuite un éclairage sur les éléments suivants:

- **caractéristiques sociodémographiques** des populations cibles (âge, sexe, CSP, niveau de la formation initiale, etc.

- **trajectoires des populations cibles sur le marché de l'emploi** (type et degré des mobilités professionnelles, insertion, etc.)
- **caractéristiques de l'évolution des emplois peu qualifiés**, par secteurs d'activités, par espaces géographique (régions, département, bassin d'emploi, etc.), et par taille d'entreprise.

Le prestataire établit des indicateurs dynamiques afin de déterminer les trajectoires des travailleurs peu qualifiés au regard des transformations d'emploi au sein des entreprises.

La réalisation du cadrage macro-économique favorise l'identification des critères de choix des secteurs d'activité et des zones géographique à investiguer.

- **Par une préparation méthodologique à la réalisation du travail monographique.**

En complément de l'analyse statistique réalisée, le prestataire propose :

- un protocole d'investigation (stratégie d'identification des entreprises, prise de contacts, etc.)
- une trame de monographie (Présentation de l'entreprise et du contexte d'action, modalités d'ingénierie de formation et mises en œuvre, les effets sur l'entreprise et les salariés peu qualifiés, etc.)
- les guides entretiens pour chaque catégorie d'acteurs (chef d'entreprise, IRP, salariés cibles, organisme de formation, conseiller OPCA, etc.)

- **Par un travail d'analyse des matériaux recueillis en lien avec le groupe technique**

Les résultats du cadrage macro-économique font l'objet d'un travail d'analyse par le groupe technique.

A cette occasion, sont précisés :

- Le choix des secteurs d'activités et des zones géographiques à investiguer,
- La composition de l'échantillon d'entreprise

Après validation de la phase 1, le prestataire identifie 40 entreprises au regard des critères définis préalablement avec le groupe technique.

La réalisation de quarante monographies fournit une description fine des processus et des pratiques à l'œuvre qui conditionnent (ou pas) l'accès des salariés les moins qualifiés à la formation ainsi que le développement de leurs compétences et qualifications.

Chaque monographie est établie selon un modèle et un format identiques de manière à favoriser des rapprochements et des analyses transversales.

Le prestataire conduit son enquête selon des méthodes empruntées aux sciences humaines et sociales (observation directe / entretiens individuels et / ou groupe de discussion auprès des acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des dispositifs, une revue analytique

des documents d'information fournis par les différents acteurs, des pratiques d'observation *in situ*, etc.).

La conclusion des travaux met en perspective des pratiques initiées dans d'autres pays comparables à celles étudiées dans la présente évaluation.

IV. CALENDRIER ET LIVRABLES

Les prestations sont réalisées dans un délai souhaité de **9 mois** à compter de la date de réunion de lancement de l'étude. Néanmoins, le délai de réalisation peut être ajusté en fonction de l'offre du prestataire et de la durée qu'il estime nécessaire pour réaliser l'étude proposée.

Les délais prévisionnels d'exécution sont définis comme suit :

Phase 1 : Cadrage statistique sur les bas niveaux de qualification et organisation des investigations de terrain

Durée : février – avril 2014

- **Réunion n°1 du groupe technique:** lancement de l'étude

Dès la notification du contrat, une première réunion de cadrage est organisée afin de valider le calendrier de travail, le budget, les principes méthodologiques et les outils mobilisés pour la réalisation de l'étude.

A l'issue de la réunion de lancement, le prestataire réalise une note de cadrage qui ajuste la présente proposition aux attentes et objectifs du commanditaire.

A savoir :

- La problématisation de l'étude
- Une note précisant la méthodologie d'investigation
- Un planning détaillé de l'intervention

- **Réunion n° 2 du groupe technique :** Présentation des résultats statistiques et des guides d'entretiens

Le prestataire remet un rapport intermédiaire partiel au groupe technique. Ledit rapport fournit les éléments suivants :

- Le cadrage macro-économique sur les bas niveaux de qualification,
- Les guides d'entretiens pour chaque catégorie d'acteurs.

Le prestataire adresse ce rapport intermédiaire, au plus tard, trois jours ouvrés avant la date de la réunion.

L'ensemble des matériaux fournis par le prestataire fait l'objet d'un travail d'analyse par le groupe technique. Ce travail permet notamment :

- De préciser le choix des secteurs et des zones géographiques pertinents
 - De préciser les critères de sélection des entreprises
 - De repréciser la démarche d'enquête
- **Réunion n°3 du groupe technique : Validation du rapport intermédiaire n°1**

Le prestataire remet un rapport intermédiaire au groupe technique pour validation. Ledit rapport intègre les recommandations préalablement formulées par le groupe technique ainsi que les éléments suivants :

- Le rappel des objectifs de l'étude
- Les résultats du cadrage macro-économique
- Le protocole d'enquête
- Les guides d'entretiens (revisés et corrigés selon le travail de relecture préalable du groupe technique)
- Une trame des monographies

Phase 2 : Réalisation des enquêtes monographiques

Durée : mai – août 2014

- **Réunion n°4 du groupe technique : Validation du livrable intermédiaire n°2 « note d'étape »**

Cette réunion a pour but de faire un point d'étape sur l'état d'avancement des travaux de terrain, de présenter les premiers résultats, les difficultés rencontrées, ...

Phase 3 : Elaboration des conclusions et rédaction du rapport final

Durée : septembre- octobre 2014

- **Réunion n°5 du groupe technique : Projet de rapport final**

Le prestataire présente un projet de rapport final détaillé reprenant les résultats des travaux intermédiaires, les réponses aux questions évaluatives et les conclusions. Son attendues en particulier dans ce rapport :

- Une note de synthèse en 10 pages avec les principaux résultats de l'étude
- Une présentation des principales tendances constatées
- Un dossier compilant le travail statistique et monographique

Le prestataire adresse ce projet de rapport final, au plus tard, trois jours ouvrés avant la date de la réunion.

- **Réunion n°6 avec le Conseil national d'évaluations de la formation professionnelle** : Validation du rapport final

Le prestataire remet la version définitive du rapport final à la Présidente du Conseil National d'Évaluations de la Formation Professionnelle intégrant les demandes formulées lors de la quatrième réunion.

L'ensemble des livrables est remis au commanditaire de l'étude en version papier et sur support informatique (DVD, CD, clé USB).

V. COORDINATION ET SUIVI

Un groupe technique est mis en place au sein du Conseil national d'évaluations. Il est en charge d'évaluer la qualité de l'avancement des travaux, en particulier lors de contacts réguliers avec le prestataire.

VI. CONTENU DES OFFRES

La réponse attendue est formulée par le prestataire, coordinateur et unique responsable de la mission, qui peut, le cas échéant, s'associer les compétences nécessaires à la bonne réalisation des opérations confiées.

Le ou les curriculum vitae du ou des consultants, mais les compétences mobilisées sur cette mission sont joints à la réponse. L'usage des technologies de l'information et de la communication est de rigueur.

Les projets de méthode et de mise en œuvre sont détaillés et proposés avec leur chiffrage en jours correspondants. Les journées d'analyse et de rédaction sont chiffrées distinctement.

Le budget fait apparaître le détail des coûts imputés sur ce projet. Le budget intègre l'ensemble des frais nécessaires à la réalisation des prestations prévues, dont les droits d'auteurs liées à la cession des droits sur les documents élaborés par le prestataire.

La proposition est rédigée sous forme libre tout en prenant soin de répondre aux rubriques précisées ci-dessous :

- Entreprise ou organisme porteur de la mission
- Responsable de la mission (Adresse, téléphone, fax, mail)
- Entreprises ou organismes associés à la mission, le cas échéant
- Présentation du consultant ou de l'équipe en charge de la mission et activité confiée à chaque membre
- Présentation de la méthodologie générale
- Description de la mise en œuvre opérationnelle de la méthodologie retenue
- Budget détaillé de la mission (les dépenses seront indiquées HT et TTC)

VII. CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE DES TRAVAUX

Le titulaire est tenu au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents qu'il aura pu recueillir à l'occasion des travaux.

Toutes les informations dont le prestataire a connaissance avant l'acceptation des prestations et au cours de leur exécution sont considérées comme confidentielles. Ces renseignements, documents ou objets ne peuvent, sans autorisation expresse du secrétariat du Conseil national d'évaluations, être communiqués à des tiers.

Le prestataire s'interdit toute publication relative à sa mission, quel que soit le support et quelle que soit la destination, sans l'accord préalable écrit du Conseil national d'évaluations.

La propriété des travaux, outils et méthodes qui seront financés au titre de cette opération revient de plein droit au Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, représenté par son Directeur général.

En conséquence, le prestataire cède, à titre exclusif et définitif, l'ensemble de ses droits patrimoniaux sur les livrables, et ce, afin de permettre au Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels. Le titulaire est tenu au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents qu'il aura pu recueillir à l'occasion des travaux.

VIII. CONTRACTANTS

Un contrat de prestations est établi entre le prestataire retenu, le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels représenté par son directeur général, organisme paritaire en charge du financement des travaux d'évaluation, et le Conseil national d'évaluations représenté par sa Présidente.

Modalités de paiement

Le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels règle le prestataire, après accord de son Directeur général, selon l'échéancier suivant :

- 30 % à l'issue de la phase 1, sur remise du rapport intermédiaire n°1 et d'une facture, après acceptation des travaux par la Présidente du Conseil national d'évaluations ;
- 30 % à l'issue de la phase 2, sur remise de la note d'étape et d'une facture, après acceptation des travaux par la Présidente du Conseil national d'évaluations ;
- le solde à l'issue de la phase 3 sur remise du rapport final et d'une note de synthèse, et d'une facture, après acceptation des travaux par la Présidente du Conseil national d'évaluations.

IX. ENVOI DES OFFRES

Les offres seront adressées par voie électronique à l'attention de Monsieur Christophe Coriou à l'adresse mail suivante : (ccoridou@medef.fr) et copie à Monsieur Edine Gassert (egassert@fpspp.org).

Pour toutes les questions techniques : Monsieur Edine Gassert, par email egassert@fpspp.org ou au 01.81.69.01.53.

La date limite de réception est fixée au 14 février 2014. Un entretien pourrait être organisé pour mieux appréhender la proposition.